

ORAL DE CONTRÔLE
Dit ORAL DU SECOND GROUPE ou ORAL DE « RATTRAPAGE »

Bulletin officiel : n° 43 du 21 novembre 2013 & n°4 du 23 janvier 2014

Ces textes concernent toutes les séries générales et technologiques

Temps de préparation : **10 minutes**

Durée de passation : **20 minutes maximum** (10 mn de prise de parole en continu / 10 mn d'interaction)

Coefficient identique à celui de l'épreuve correspondante du premier groupe d'épreuves (note globale prise en compte : oral & écrit).

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Il se rapporte à l'une des quatre notions du programme.

- Pour l'épreuve de contrôle (en fin de parcours), depuis la session 2014, tous les élèves sont désormais censés avoir étudié les 4 notions. Si tel n'est pas le cas, il est très important de fournir au candidat la liste des notions étudiées avec le cachet de l'établissement validant les notions étudiées.
- Le cas échéant (si le candidat vient avec une liste pour valider le fait que les 4 notions n'ont pas été étudiées), il est inutile d'indiquer les documents ou les problématiques traités en classe.

Ce document peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

- Ce document est apporté par l'examineur et correspond à un document « inconnu » pour le candidat
- L'examineur veillera à choisir un document « déclencheur de parole » : il serait bon qu'il soit compris d'emblée des candidats (pas trop de texte ; un contexte culturel connu des candidats, etc.)

L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document illustre une notion différente du programme. Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos.

- Il serait bon d'indiquer sur chaque document la notion à laquelle ce document se rapporte pour aider le candidat à faire son choix en toute connaissance de cause.

Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de **prendre la parole librement**. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

- Ce document permet de valider le niveau du candidat en LVE en fonction de la grille d'évaluation ; il ne doit pas piéger le candidat
- Aucune présentation « type » n'est attendue : c'est le niveau de langue et la pertinence du propos qui est évaluée

Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2.

- Les grilles sont reproduites ci-dessous.

Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve.

- Il n'est pas certain que tous les centres aient pris en compte cette donnée ; il est recommandé que les examinateurs aient aussi des documents imprimés (en plus d'une clé usb)

Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV1 - Épreuve orale de contrôle

Série :

Langue :

Session :

Académie :

Nom de l'élève :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 point	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 points	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 points
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	3 points	Répond et réagit de façon simple.	3 points	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 points
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.	4 points	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	4 points	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 points
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.	6 points	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 points	S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	7 ou 8 points
Note A, sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B, sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C, sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8
Appréciation :					
Note de l'élève (total A + B + C) = / 20					

Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV2 - Épreuve orale de contrôle

Série :

Langue :

Session :

Académie :

Nom de l'élève :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produits des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 points	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 points	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 points
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	4 points	Répond et réagit de façon simple.	4 points	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3, 4 ou 5 points
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.	5 points	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	6 points	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 points
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.	6 points			S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	8 points
Note A, sur 6 S'exprimer en continu	/6	Note B, sur 6 Prendre part à une conversation	/6	Note C, sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8
Appréciation :					
Note de l'élève (total A + B + C) = / 20					